

Département du Finistère
Commune de COMMANA

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 21 septembre 2026



Le Conseil Municipal de la commune de Commana s'est réuni le 21 septembre 2026 à 18 h 30 mn, à la Salle des fêtes, sous la présidence de Philippe PLOUZANÉ, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme Anne GEORGELIN – M. Philippe ROMAND - Mme Sabine MOUILLÉ – M. Jean-François PRÉ– Mme Cécile BOUREL – M. Florian BARTHS – Mme Sara ZAMOJSKI – M. Benoît JOSEPH – Mme Aurélie SAUVAGET – M. Loïc JESTIN –M. Laurent QUINTIN – M. Ludovic LE BRAS – Mme Sabrina MORVAN.

Aucun Pouvoir.

Absente : Mme Clémentine MIGNOT.

Date de la convocation : 17/09/2026.

Date d'affichage de la convocation : 17/09/2026.

Secrétaire de séance : Mme Cécile BOUREL.

Délibération 49 2026 : Subventions aux associations (complément).

Mme Aurélie SAUVAGET, conseillère municipale, présente au conseil trois demandes de subvention parvenue, pour raisons techniques, après la dernière attribution.

Ci-dessous les propositions de subventions complémentaires pour l'année 2026.

Ligne budgétaire n°65748, crédits votés au BP 2026 : 12.000 €.

Propositions complémentaires : 2 100 €

Catégories	Demande 2025	Accord 2025	Demande 2026	Proposition 2026
L'Oisellerie	2 500 €	1 500 €	4 000 €	2 000 €
Arvorig Fm	25 €	25 €	100 €	50 €
Association Française contre la myopathie			50 €	50 €
TOTAL				2 100 €

Ludovic LE BRAS fait remarquer qu'il n'a pas été convié à une réunion de validation de ces propositions alors qu'il fait partie de la commission et signifie qu'un délai était posé pour les dépôts des demandes de subventions 2026.

Mme Sabine MOUILLÉ explique que ces dossiers étaient en cours mais incomplets, c'est la raison pour laquelle, de manière exceptionnelle, une délibération est nécessaire ce jour.

M. le Maire indique que l'association l'Oisellerie est amenée à devenir « l'opérateur culturel de la commune », et c'est pour cette raison que l'octroi d'une subvention de 2 000 € est justifiée.

**Le conseil municipal valide les trois subventions ci-dessus.
(11 voix pour, 1 abstention, 2 contre)**

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Philippe PLOUZANÉ.



La secrétaire de séance
Cécile BOUREL.

